



Les Nations unies proposent un désengagement progressif de la MONUC à partir de juin 2010

Le Secrétaire général adjoint des Nations unies chargé des opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, a achevé le 3 mars une visite de travail de 48 heures à Kinshasa, dans le cadre des consultations que les Nations unies mènent avec les autorités congolaises en vue de la reconfiguration prochaine du mandat de la Mission des Nations unies en République Démocratique du Congo (MONUC).



Le Secrétaire général adjoint Alain Le Roy s'est entretenu avec le président Joseph Kabila le 3 mars 2010 (Photo MONUC/Myriam Asmani)

Au cours de sa visite, M. Le Roy a eu des entretiens avec le Président Joseph Kabila, le Premier ministre Adolphe Muzito, et plusieurs ministres du Gouvernement, notamment les ministres de la Défense et des Affaires étrangères. M. Le Roy a présenté à ses interlocuteurs les premières idées en vue du désengagement progressif de la MONUC qui commencerait à partir du mois de juin 2010, comme le souhaitent les autorités congolaises.

“Dans la zone de défense 1 et 2, une présence militaire de la MONUC peut se terminer rapidement”, a-t-il affirmé au cours d'un point de presse, précisant

qu'il s'agit notamment des zones non affectées par les conflits, comme les Kasai et le Katanga.

M. Le Roy a tenu à souligner que, pour le moment, il s'agit d'une phase de discussions avec les autorités congolaises pour définir le calendrier et les conditions à remplir pour que les différentes forces militaires de la MONUC puissent partir. Pour ce faire, a-t-il annoncé, le chef de l'Etat congolais nommera, dans les tout prochains jours, une équipe chargée de discuter avec la MONUC de la reconfiguration et du désengagement.

Le mandat actuel de la MONUC se termine le 30 mai prochain,

conformément à la Résolution 1906 du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette même résolution prévoyait expressément la reconfiguration et le désengagement progressif de la MONUC. C'est dans cette perspective, qu'une Mission d'Evaluation Technique venue de New York séjourne depuis quelques jours en République Démocratique du Congo. En liaison avec le leadership de la MONUC, elle a rencontré les autorités pour déterminer ensemble les modalités de cette reconfiguration qui feront l'objet du prochain rapport que le Secrétaire Général de l'ONU présentera au Conseil de Sécurité. Le Conseil prendra



Les discussions avec le Premier ministre, Adolphe Muzito ont porté sur la reconfiguration de la MONUC
(Photo MONUC/Myriam Asmani)

sa décision au cours du mois de mai pour définir le nouveau mandat de la MONUC à partir du 1er juin 2010.

Répondant à une question sur l'implication des officiers des FARDC mis en cause dans des violations des droits de l'Homme, notamment le Colonel Zimulinda, qui serait engagé dans des opérations soutenues par la MONUC, M. Leroy a indiqué que cela n'était pas le cas. *"Nous l'avons dit très clairement aux autorités congolaises... La MONUC ne soutient pas les unités dans lesquelles M. Zimulinda est impliqué et de la même manière, M. Bosco Ntanganda*

n'est pas dans la chaîne de commandement des opérations que nous soutenons", a-t-il déclaré.

Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en RDC, M. Alan, Doss, a saisi cette occasion pour préciser que la MONUC a mis en place une procédure conjointe, avec les FARDC dans le cadre des opérations conjointe contre les FDLR.

"Nous avons mis en place une procédure conjointe avec les FARDC, nous suivons cette procédure et je pense que c'est la façon correcte d'agir. Nous avons

mis ensemble un dispositif pour que ces opérations soient planifiées conjointement et c'était le cas. Jusqu'ici, les dernières opérations ont été lancées dans le contexte de cette procédure qui a été agréée entre les FARDC et la MONUC", a indiqué Alan Doss.

Selon cette procédure, également appelée *"directive opérationnelle"*, la MONUC fournit, à la demande des FARDC, des rations et autres appuis essentiels aux unités qui mènent des opérations de protection et de prévention, à condition que ces opérations soient planifiées conjointement et qu'elles se fassent dans le respect des droits de l'Homme, du droit humanitaire international et des droits des réfugiés, tel que requis par la Résolution 1906(2009) du Conseil de Sécurité.

Les commandements militaires des FARDC et de la MONUC ont mis en place plusieurs mesures telles que le déploiement de la Police Militaire au niveau des bataillons pour prévenir et sanctionner les violations des droits de l'Homme, du droit humanitaire international et des droits des réfugiés par leurs propres forces. Des mesures sont également prises afin d'appliquer de manière stricte la politique de tolérance zéro. D'autre part, il est prévu la sensibilisation des chefs militaires et des soldats sur la discipline et leurs obligations morales ainsi que les responsabilités de la hiérarchie militaire.



Alan Doss salue la reddition du général Mai-Mai Kakule Lafontaine

Le Représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, Alan Doss, s'est dit satisfait de la reddition, le week-end dernier, du général Mai-Mai Kakule Sikuli Lafontaine. C'est ce qu'a annoncé le Porte-parole de la Mission des Nations

unies en République Démocratique du Congo, au cours du point de presse de ce jeudi 4 mars.

"C'est un geste courageux et très positif en faveur du processus de paix" a dit Alan Doss. *"J'espère que tous les autres qui ont pris les armes suivront son exemple car*

le Congo en général et l'Est en particulier n'a que trop souffert de la guerre et de ses conséquences. Il est grand temps pour les fils et les filles de ce pays de mettre leurs efforts ensemble pour construire leur pays afin d'offrir un avenir de paix à leurs enfants et aux générations futures". A-t-il déclaré.

